

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4368>



Mutations

Pensez à renvoyer les documents au SNES-FSU

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2013 -



Publication date: dimanche 14 avril 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Pensez à renvoyer les documents au SNES-FSU

Pour que les commissaires paritaires du SNES-FSU puissent suivre votre dossier de mutation pendant toutes les opérations jusqu'au moi de juin, ils doivent disposer de vos vœux et des justificatifs.

Il faut donc envoyer à la section académique du SNES-FSU (6 allée Cardinal de Givry, 21000 DIJON ou s3dij@snes.edu) ces documents ainsi que la fiche syndicale disponible [ici](#).

Les barèmes et les vœux seront vérifiés du 13 au 17 mai.

Les mutations auront lieu du 14 au 21 juin.